

TROUBLES NEURO- DÉVELOPPEMENTAUX DE L'ENFANT

S'INFORMER, REPÉRER, GUIDER
CHEZ LES ENFANTS DE 0 À 3 ANS



LES AIDES AU REPÉRAGE :



Livret de repérage

5 grilles d'observation par âge :

- 6 mois
- 12 mois
- 18 mois
- 24 mois
- 36 mois

Capsules vidéo AGIR TOT :



VOTRE RÔLE EN TANT QUE PROFESSIONNEL DE LA PETITE ENFANCE :

Observer l'enfant > les signes d'alerte

Guider les parents

Evoquer les situations concrètes



Repérer et guider

Orienter vers le médecin traitant ou pédiatre.

Profiter d'une prochaine visite médicale ?



chez les 0 à 3 ans

CPTS^{ville} et Flûme
COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE
TERRITORIALE DE SANTÉ



LES SIGNES D'ALERTE :

- Compréhension/Eveil
- Communication
- Socialisation
- Motricité

ECHANGES AVEC LA FAMILLE :

- Interpeler à partir d'observations
- Dédramatiser
- Ne pas être dans la sur-interprétation
- Prendre le temps, aller au rythme de la famille

Remplissage de la grille d'observation (ensemble si les parents le souhaitent)



LES RÔLES DU MÉDECIN



4

à 5 %

des enfants d'une même tranche d'âge sont concernés par des troubles du langage.

1 d'entre eux
4 présentent une atteinte **sévère**.

DÉFINITION :

L'orthophoniste **évalue, diagnostique, prévient, prend en soin**, sur prescription médicale, les personnes susceptibles de présenter des troubles :

Du langage (compréhension, expression, intelligibilité)

Des fonctions oro-myo-faciales (respiration, sommeil, alimentation, audition, articulation)

De la compréhension (non verbale ou verbale)

De la communication

D'autres activités cognitives (mémoire, cognition)

SON RÔLE :



Analyser :

Evaluer une situation, poser un diagnostic



Conseiller/Dispenser

Le suivi dans les domaines de la communication, de la compréhension, de l'expression mais aussi au niveau oro-myo-facial (articuler, avaler, respirer)



Adapter :

Dispenser l'apprentissage d'autres formes de communication (images, gestes)

L'Orthophoniste

chez les
0 à 3 ans



CPTS Ville
et Flûme
CLIQUEMONTAIS DE NEUROLOGIE
TOURNAIENNE DE SANTÉ

LES RENDEZ-VOUS :

Le dépistage fait partie du suivi développemental global.

Il est fait par le médecin qui remplit le carnet de santé.



QUAND CONSULTER ?

- Difficultés d'alimentation
- Manque de compréhension
- Pas de communication
- Aucun mot, pas d'associations de mots puis de phrases
- (regards, mimiques, pointage)
- Bégaiement

En décalage de plusieurs mois avec le développement normal

*Sur prescription médicale (conventionné CPAM)

DÉFINITION :

Sur prescription médicale, le travail du psychomotricien consiste à favoriser le bon développement psychomoteur et le préserver tout au long de la vie.

Il a pour but la meilleure adaptation possible de la personne dans ses interactions avec l'environnement dans lequel elle évolue.

Lorsque cet équilibre est perturbé par un trouble ou un handicap, d'origine physique, psychique, sensoriel ou développementale, il propose des séances d'approche corporelle à visée rééducative et thérapeutique.

POUR LES 0 À 3 ANS :

- Favoriser l'intégration des premiers schémas psychomoteurs
- Ouvrir les capacités de communication et accompagner le développement



Il prend en compte les troubles psychiques liés à des troubles corporels et inversement.

SON RÔLE :



Prévention :

À l'aide du bilan psychomoteur complet il va évaluer la mise en place du développement psychomoteur et sensorimoteur de la personne.



Education psychomotrice :

Soutenir le développement psychomoteur, guidance parentale.

Le Psychomotricien chez les 0 à 3 ans

CPTS Ile
et Flème
COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE
TERRITORIALE DE SANTÉ



Rééducation psychomotrice :

Retard, handicap, TND...



Thérapie psychomotrice :

Expressivité, estime de soi, gestion des émotions...



LES RENDEZ-VOUS :

Le dépistage fait partie du suivi développemental global, il est fait par le médecin qui remplit le carnet de santé.

Ne pas hésiter à exprimer ses inquiétudes ou questionnements au médecin qui peut prescrire un bilan.

QUAND CONSULTER ?

Moteur et cognitif :

Retard ou particularités sur le plan des acquisitions motrices et/ou ses déplacements, ou dans ses préhensions

Affectif et comportemental :

Particularités au niveau psycho-affectif, gestion de ses émotions, relation à l'autre...

Sensori-moteur :

hypersensibilités, forte agitation ou au contraire inhibition psychomotrice, difficultés dans le portage ou au niveau alimentaire...

1 enfant
sur **4** a des
problèmes de vue



90%
De l'apprentissage de
l'enfant est directement
lié à ce qu'il voit

10%
environ des enfants de
- de 5 ans pourraient
présenter un ou plusieurs
troubles de la vision



DÉFINITION :

L'orthoptie, sur prescription médicale, consiste à dépister, analyser et traiter les troubles visuels moteurs, sensoriels et fonctionnels.

L'orthoptiste est un professionnel de la santé spécialisé dans le dépistage, la rééducation et la réadaptation des troubles de la vision.

Il travaille en étroite collaboration avec des ophtalmologues, des pédiatres et parfois d'autres spécialistes de la santé.

SON RÔLE :



Dépistage :

L'orthoptiste effectue des examens pour détecter des anomalies ou des troubles visuels. Il intervient souvent dans le cadre de la prévention.



Évaluation :

De l'acuité visuelle (BBvision), la vision du relief, la coordination des mouvements oculaires, etc.

Permet de déceler des troubles comme l'amblyopie ("œil paresseux") ou le strabisme (désalignement des yeux).



Réadaptation :

En cas de troubles visuels persistants, l'orthoptiste aide à adapter les capacités visuelles du patient à sa vie quotidienne.

Il propose des exercices spécifiques visant à améliorer la coordination des yeux, la vision binoculaire, etc.

L'Orthoptiste

chez les 0 à 3 ans



CPTS Ile et Flèche

COOPÉRATION MÉDICALE INTERDISCIPLINAIRE
TRANSFÉRIABLE DE VERTÈRE

LES RENDEZ-VOUS OBLIGATOIRES ET CONSEILLÉS :

Entre 9 et 12 mois

Bilan orthoptique BBvision (test qui dépiste l'acuité visuelle de l'enfant sans parole)

Bilan Ophtalmologie sous skiacol (dilatation pupille)

Entre 2 et 3 ans

Bilan orthoptique avant l'entrée à l'école.

QUAND CONSULTER ?

- Un strabisme, paupières qui tombent, torticolis et mouvements oculaires involontaires (nystagmus)
- Errances du regard (plafonnements)
- Un bébé qui ne joue pas, ne fixe pas, ne s'intéresse pas au monde qui l'entoure
- Des anomalies organiques
- Des antécédents familiaux
- Des larmoiements ou des picotements oculaires, frottements ou appuis sur les yeux
- Une gêne à la forte luminosité (photophobie)
- Un retard à la marche
- Des chutes fréquentes, des maladroites, difficultés à saisir, aggriper des objets

*Sur prescription médicale (conventionné CPAM)





CHEZ LES 0 À 3 ANS ?

Les enfants de moins de 3 ans sont principalement pris en charge pour des asymétries posturales, malpositions des pieds ou des pathologies respiratoires dans certains cas.

Il peut également s'effectuer une prise en charge des troubles moteurs liés à des retards de développement ou des pathologies congénitales.



DÉFINITION :

Sur prescription médicale, le Kinésithérapeute intervient dans le traitement par la rééducation et l'éducation thérapeutique des troubles de la motricité, de l'équilibre, de la coordination ou des altérations des capacités fonctionnelles.

SON RÔLE :



Rééducation :

De très nombreux moyens existent pour la rééducation, des techniques manuelles, étirements, mobilisations, stimulations, des exercices de renforcement, etc.

La rééducation peut porter sur les membres mais aussi sur le schéma corporel global, sur le travail sensoriel ainsi que l'équilibre ou la coordination.

Le Kinésithérapeute chez les 0 à 3 ans

LES RENDEZ-VOUS :

Le dépistage fait partie du suivi développemental global, il est fait par le médecin qui remplit le carnet de santé.

Ne pas hésiter à exprimer ses inquiétudes ou questionnements au médecin qui peut prescrire un bilan.



CPTS Ville
et Flûme
COORDONNATEUR DES CENTRES DE
THERAPIES DE LA SANTÉ



Prévention :

Education thérapeutique, apprentissage des bons gestes, connaissances de son corps.

Explication aux parents et aux adultes qui entourent l'enfant pour que les stimulations puissent être reproduites en dehors des séances.

QUAND CONSULTER ?

- Difficulté dans le schéma moteur (difficultés pour se retourner, ne cherche pas à se déplacer, se tient sur la pointe des pieds...)
- Asymétrie posturale (bébé a une préférence pour un côté)
- Schéma en hyperextension (l'enfant a tendance à se tendre vers l'arrière)
- Faible tonus musculaire ou faiblesse musculaire (hypotonie)

*Sur prescription médicale (conventionné CPAM)



DÉFINITION :

L'ergothérapie consiste à comprendre et agir en cas de difficulté, de plainte dans la réalisation des activités quotidiennes qui sont importantes pour l'enfant et sa famille.



Les jeux



Les repas



Le sommeil



L'habillage



Les interactions



Les déplacements



La toilette

Il aide l'enfant à développer et diversifier ses activités.

LE BILAN :

Sur prescription médicale, le bilan permet d'évaluer les capacités, les performances dans les activités et l'environnement de l'enfant, et d'identifier les origines des difficultés rencontrées dans la réalisation des activités. L'évaluation passe par des entretiens et une analyse des activités dans les lieux de vie.



SON RÔLE :

Favoriser l'autonomie et permettre la réalisation des activités de vie quotidienne de façon sécurisée et efficace.

Prévenir des situations de handicap des enfants présentant des signes d'alerte.

Pour cela, il agit à plusieurs niveaux :

Entraînement des capacités de l'enfant et de son entourage, adaptation de l'environnement et de l'activité aux capacités de l'enfant.

L'Ergothérapeute

chez les 0 à 3 ans



CPTS **Valle**
et **Flûme**
COMMUNALITÉ PROFESSIONNELLE
TERRITORIALE DE SANTÉ

QUAND CONSULTER ?

Difficulté dans les activités de vie quotidienne :

- Manipulation des objets (tenir une cuillère, jeux d'encastrement...)
- Manque d'intérêt ou difficultés importantes dans les jeux et dans les interactions avec son environnement
- Communication et interactions sociales

GUIDANCE PARENTALE :

Donner des conseils à l'entourage pour accompagner le développement des capacités de l'enfant à interagir avec son environnement.

Proposer à l'entourage des techniques, des adaptations et des aménagements pour faciliter et sécuriser les activités par et avec l'enfant.



EN SÉANCE :

Il propose des activités, souvent ludiques, permettant le développement des capacités, des compétences, et de l'intérêt de l'enfant.

Exemples d'interventions :

- Mise en place d'un moyen de communication alternatif et augmenté
- Aménagement de l'environnement sur le plan sensoriel pour stimuler ou au contraire limiter l'exposition
- Adapter le positionnement pour la prise des repas

DÉFINITION :

Le psychologue est un professionnel de la santé mentale.

Son objectif est d'observer le fonctionnement de ses patients et les aider à leur propre compréhension.

Il peut également proposer des solutions adaptées à chaque situation et en co-construction avec la personne.

SON RÔLE :

Conseiller et accompagner :

le psychologue écoute et accompagne des patients, proches ou familles en souffrance morale lors d'étapes importantes de leur vie, du simple entretien en vue d'un conseil à un accompagnement plus complexe et au long cours.



L'ÉVALUATION :

Le psychologue peut évaluer les compétences de l'enfant à l'aide d'outils standardisés.

Il s'intéresse aux modifications des fonctions cognitives (intelligence, raisonnement, langage, perception, mémoire, attention), émotionnelles et comportementales.

Cela permet de comparer notamment ses aptitudes par rapport à ce qui est attendu à son âge.

Le Psychologue chez les 0 à 3 ans

QUAND CONSULTER ?

À tout âge !

L'accompagnement du jeune enfant peut également prendre la forme d'une guidance parentale.

Toute perception d'un retard de développement concernant :

- La communication
- La socialisation
- La motricité
- L'éveil

peut constituer un signal d'alerte.



CPTS Ville
et Flûme
COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE
TERRITORIALE DE SANTE

L'évaluation permet d'apporter une meilleure compréhension du fonctionnement de l'enfant.

Elle prend également en compte son environnement.

En identifiant ses points forts, il est ensuite possible de s'y reposer pour compenser ses difficultés.



DÉPISTER LES TROUBLES :

En fonction des éléments repérés lors de l'évaluation, le psychologue peut également émettre des hypothèses de diagnostic concernant notamment les troubles psychiques ou neuro-développementaux.

Il sera alors à même de réorienter en fonction.

LA GUIDANCE PARENTALE :

Elle vise à accompagner la famille de patients présentant des difficultés comportementales.

Elle amène les parents à se questionner sur le fonctionnement de leur enfant et leur place au sein de la famille. Elle peut amener à la mise en place d'outils d'accompagnement à domicile afin d'améliorer la gestion des comportements dévifs et, de façon plus générale, d'apaiser l'environnement familial.



Site web

Missions

Coordonner un parcours de soins dans une démarche de repérage, d'évaluation et de financement de soins pendant 1 an.

Quand la solliciter ?

À tout âge jusque 12 ans.

En cas de signes inhabituels amenant à suspecter un écart de développement ou un risque de Troubles Neurodéveloppementaux.

Comment ?

Un médecin (médecin traitant, pédiatre, médecin de PMI, médecin scolaire) de l'enfant complète la grille de repérage et sollicite un parcours PCO TND.

Quel accompagnement ?

Bilans et séances, pendant 1 an, par des psychomotriciens, ergothérapeutes, (neuro)psychologues, en fonction des besoins identifiés et au plus proche du lieu de vie (pratique libérale).

Les familles et les professionnels du cercle de soins de l'enfant sont appuyés par les coordinateurs de parcours et les médecins de la plateforme.

Et après ?

Possibilité de renouvellement de parcours pour une année sous conditions. La plateforme conseille et accompagne les familles pour une poursuite des soins après le parcours PCO (libéral, structure, dossier MDPH si nécessaire...).

